

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2011

Étaient présents : MM BRUNETTA, DONTENVILLE, M LABRUNE LARDIER, Mme BOUILLARD, BARAULT, Adjoints MM DROIT, BOUQUET, ALMUEIS, BUHR, CHEVRY, GROSJEAN.

Mme POURCELOT, ROMAGNOLI, MULLER, WELKLEN, HACQUARD
(M GROSJEAN quitte la séance à 20h et M BUHR à 22h)

Procuration :

M MATHEY Maire à M BRUNETTA
Mme LE BALLEUR à Mme ROMAGNOLI
M LEDRAPIER à M LABRUNE
Mme HOFF à Mme WELKLEN

Excusée :

Mme MOREAU

M Brunetta qui est allé voir M le Maire à l'hôpital hier avec M Dontenville en donne de bonnes nouvelles.

I - Prévention de la délinquance : présentation du dispositif « participation citoyenne pour la surveillance des quartiers »

En l'absence du représentant de la Gendarmerie qui a préféré attendre le retour de M le Maire pour venir parler du dispositif « participation citoyenne pour la surveillance des quartiers », M Brunetta se propose d'en présenter les grandes lignes.

Pour faire face à l'augmentation des délits sur la commune, il s'agit de trouver des personnes qui acceptent d'être référentes dans les quartiers, leur mission étant de prévenir la gendarmerie lorsqu'elles repèrent des faits ou comportements suspects. La gendarmerie analyse alors le signalement et intervient le cas échéant. Ces personnes devront être agréées par les services compétents.

Cette rapide présentation terminée et pour ne pas retarder l'intervention de l'ONF, M Brunetta propose de discuter de ce dispositif en fin de séance.

II – Forêt

- 1) **Aménagement forestier**, présenté par M Aubry, chef de projet aménagement de l'ONF
M Aubry rappelle que le plan d'aménagement forestier est un document réglementaire de planification de la gestion forestière établi pour 20 ans ; il est obligatoire (article L 143. 1 du code forestier). Il est élaboré par l'ONF, en concertation avec la commune, propriétaire, dans un souci de gestion durable de la forêt.

Il se fait en 3 étapes, la première a eu lieu le 25/05/2011, quand le conseil municipal a approuvé les conclusions du plan d'aménagement forestier 1992-2011 et a demandé la mise à l'étude du nouveau plan.

Aujourd'hui, il s'agit de la 2^{ème} étape, la plus importante, où le conseil municipal doit définir les choix techniques (objectifs de gestion) du nouveau plan.

La forêt communale, qui a perdu environ 13 ha à cause du tracé de la LGV, s'étend désormais sur 341ha ; c'est une forêt composée de 61% de chênes mais également d'une vingtaine d'autres essences différentes, bien implantées et qu'il faut continuer à préserver car cette diversité rend la forêt capable de s'adapter à d'éventuels changements climatiques.

En revanche sa structure n'est pas équilibrée : beaucoup de jeunes arbres et de vieux bois mais pas assez de semenciers pour régénérer naturellement la forêt sur toutes les parcelles.

Un des objectifs, pour continuer à produire à terme du bois d'œuvre et du bois de chauffage, est de poursuivre l'entretien des jeunes peuplements et la régénération. Sur certaines parcelles, des plantations seront nécessaires car les bois sont trop vieux pour se régénérer naturellement.

Il faut également continuer à gérer la biodiversité (exemple : conserver certains arbres morts qui abritent des insectes et oiseaux...) et à préserver les paysages (exemple : combe et fontaine de Villars, sentier des bornes)

M Aubry, après avoir décrit les travaux prévus dans chacune des parcelles, conclut en précisant que le plan d'aménagement doit être suivi année par année et qu'il induit le programme des coupes.

M Chevy félicite l'ONF de la bonne gestion de la forêt et remercie M Salomon, agent patrimonial (garde forestier), pour ses explications toujours claires et passionnantes lors des visites de la forêt. Il espère que la réorganisation de ses services n'empêcheront pas l'ONF de continuer sa mission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les objectifs du nouveau plan d'aménagement forestier.

M Grosjean quitte la séance.

2) Compte rendu de la commission forêt du 16/11/2011 par M DONTENVILLE

M DONTENVILLE fait le compte rendu de la réunion de la commission environnement forêt du 16/11. Il présente le bilan 2010/2011 de la vente de bois (vente sur pied et vente « bord de route ») qui a rapporté à la commune 50 509 € HT et pour les affouages 7 836 €.

Les dépenses de la forêt en 2010/2011 s'élèvent à 25 859 € hors facture de débardage.

La commission propose, pour 2011/2012, les tarifs suivants sur lesquels le conseil municipal doit délibérer :

1- tarifs de bûcheronnage et de débardage :

12,50€ HT/m³ pour le bûcheron Philippe Goberville (12€ en 2010)

7,15 € HT/m³ pour l'entreprise PETEY qui effectue le débardage (7,02 € en 2010)

et 61 € HT/heure pour le câblage si nécessaire.

2- tarifs de l'ONF pour l'assistance cubage et vente : 1 376,37 € HT

3- tarifs des bois d'affouages qui n'ont pas été augmentés en 2010.

Hêtre et charme : 10,50 €/stère (10€ en 2010)

Chêne : 8,40 €/stère (8€ en 2010)

Rondins : 5,30 € /stère (5€ en 2010)

Le conseil municipal accepte ces différents tarifs.

Concernant la destination des coupes pour 2012/2013, la proposition est la suivante :

Elle concerne les parcelles :

- 27 : 600m³ de résineux : vente sur pied
- 20, 10, 26 et 7 : délivrance à la commune
- 1 : report

Le conseil municipal décide de suivre les propositions de la commission.

M Dontenville termine son exposé par une information sur le tirage au sort des lots des affouagistes qui aura lieu samedi 10 décembre à 9 h en mairie.

M Salomon intervient pour souligner le bon travail effectué par les affouagistes.

Avant de continuer l'ordre du jour, M Chevy, qui regrette que le public, manifestement venu pour la question sur la prévention de la délinquance, ait déjà quitté la salle, souhaite faire des remarques sur cette question. Il déplore le manque d'information des conseillers

municipaux qui apprennent par la presse les différents faits de délinquance à Châtenois-les-Forges. Il souhaite connaître les suites données à la réunion qui avait eu lieu le 15/09/2011 sur la prévention de la délinquance.

M Bouquet répond qu'une aide à la parentalité est mise en place au niveau du Conseil Général(CG). M Brunetta donne lecture d'une lettre du président du CG qui propose au maire une rencontre avec le directeur des actions sociales et le directeur de l'enfance et de la famille en vue de bien cibler les attentes de la commune.

M Brunetta indique également que des contacts vont être pris avec la CAF qui finance des projets en direction des jeunes de 11 à 17 ans en vue de développer leur responsabilité et contribuer à leur intégration dans la société.

Enfin, il prend bonne note de la remarque de M Chevy relative au manque d'information des conseillers municipaux tout en soulignant que, lorsque le maire et les adjoints ont connaissance de faits, ceux-ci bien souvent ne sont pas vérifiés, d'où la difficulté pour eux de les communiquer.

III – Voirie

M Dontenville fait le compte rendu de la réunion de la commission voirie qui s'est réunie le samedi 26/11 au matin. Elle a examiné la possibilité d'installer d'une part, deux panneaux indicateurs de vitesse dits « radars dissuasifs » à chaque entrée du village et d'autre part, des barrières rue de Gaulle, en face de la boulangerie Chassard pour éviter le stationnement sur le trottoir qui gêne la visibilité des personnes sortant de la résidence des Bleuets. Ces deux propositions, destinées à améliorer la sécurité, peuvent faire l'objet de demande de subventions dans le cadre des amendes de police.

La commission propose également de refaire une partie de la route de Brevilliers très dégradée d'une part et de supprimer une place de parking devant la maison située 2 rue des Écoles pour permettre au propriétaire d'ouvrir une porte au sous-sol et pour améliorer la visibilité d'autre part.

Enfin, la commission propose de modifier le plan de déneigement en affectant à l'extrémité de la rue de Villars la même priorité (1) que le reste de la rue, en ajoutant aux impasses à déneiger, l'impasse de la Source (priorité 4) et en attribuant la priorité 2 à la route et aux parkings du Domaine des Hespérides.

Puis les membres de la commission ont parcouru le village pour constater les travaux réalisés en 2011, en particulier la pose d'une grille au carrefour de la rue Foch et de la rue Schweitzer, et sur le chemin de Bussurel, pour recueillir les eaux pluviales qui occasionnaient des dégâts aux particuliers ; la réfection du chemin du Vrai Bois ; la réalisation de 8 places de parking dans l'avenue des Forges et l'aménagement de l'entrée nord de l'église pour permettre l'accès aux personnes handicapées.

L'exposé de M Dontenville étant terminé, le conseil municipal approuve les propositions de la commission mais discute sur le nombre de panneaux indicateurs de vitesse à installer, compte tenu de la dépense (environ 7 000 €).

Le conseil municipal décide :

- **à la majorité l'achat et l'installation des 2 panneaux indicateurs de vitesse, alimentés électriquement**
- **à l'unanimité, l'achat de barrières à poser en face de la boulangerie.**

Une demande de subventions sera faite dans le cadre des amendes de police pour ces achats.

Puis M Almueis intervient pour demander le déneigement de l'accès aux installations de l'éleveur du village.

Par 12 non et 8 oui, le conseil municipal rejette cette proposition.

IV – Finances : tarifs 2012

M Brunetta propose, à compter du 01/01/2012 :

- 1) *pour les loyers des logements communaux*, de suivre l'indice de référence des loyers (IRL) publié en début d'année.
- 2) *pour la location des salles du Château Vermot*, de maintenir à 280 € la location aux particuliers domiciliés à Châtenois-les-Forges, de maintenir à 55 € la location aux associations châtenaises, à 300 € la caution, et le prélèvement de 20 €/heure sur la caution en cas de ménage non fait
- 3) *pour le droit de place*, de le fixer à 75 €
- 4) *pour la location de la chasse*, de la maintenir à 400 € /an
- 5) *pour l'atelier équilibre*, de maintenir les 12 séances à 18 €
- 6) *pour la médiathèque*, dont les tarifs, plus élevés que dans d'autres communes, avaient été diminués pour les habitants de Châtenois-les-Forges en 2009, de ne pas les modifier encore cette année.
- 7) *pour la crèche* d'augmenter de 3 % les tarifs décidés par la commune (enfants de plus de 4 ans)
 - pour les plus de 4 ans domiciliés dans la commune : 1,75 €/heure, 1,38 €/heure si 2 enfants à la crèche et 1,22 €/heure si 3 enfants à la crèche
 - pour les plus de 4 ans extérieurs : 2,76 €/heure, 1,91 €/heure si 2 enfants à la crèche et 1,60 €/heure si 3 enfants à la crèche

Le conseil municipal lors de sa séance du 03/12/2010, avait décidé que le prix du repas pour les enfants de plus de 4 ans, facturé au prix d'achat, suivrait les augmentations prévues dans le cahier des charges du prestataire, en septembre de chaque année. Depuis le 01/09/2011, le prix du repas crèche est de 3,47 € et s'applique aux familles.

8) *pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire* : les tarifs ont été modifiés en septembre 2011.

9) *et enfin pour le cimetière*, d'augmenter de 5 % le montant des concessions (111 € concessions trentenaires, 221 € concessions cinquantenaires, 553 € concessions perpétuelles, 387 € columbariums à cases collectives et 664 € columbariums à cases individuelles).

Le conseil municipal accepte les différents tarifs proposés par M Brunetta pour 2012.

VI - Questions diverses

1) Attribution du marché relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation

Le contrat de prestation de service relative à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation se termine le 31/12/2011. Un nouveau cahier des charges a été élaboré, introduisant le contrôle à distance du fonctionnement des installations et de la température

des locaux pour les écoles, le chalet et l'accueil périscolaire grâce à la pose de capteurs. La mise en concurrence a été publiée le 28/10/2011 dans l'Est Républicain.

3 entreprises ont déposé une offre : COFELY, DALKIA et IDEX

Sous réserve de vérification pour l'offre de COFELY, c'est DALKIA qui présente à ce jour la meilleure offre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante, une fois toutes les vérifications effectuées.

M Buhr quitte la séance à 22h

2) Attribution du marché relatif à la vidéosurveillance

M Brunetta rappelle que le conseil municipal avait inscrit 40 000 € au budget primitif pour équiper le château Vermot, le Chalet, la mairie et l'atelier d'un système de vidéosurveillance. Après plusieurs rencontres avec des entreprises spécialisées dans ce domaine qui ont permis de mieux comprendre les différents systèmes de vidéosurveillance, un cahier des charges a été élaboré et envoyé à cinq d'entre elles. Deux n'ont pas répondu et les offres de deux autres n'étaient pas conformes au cahier des charges. Seule l'entreprise MPS de Bavans a fait une offre conforme d'un montant HT de 33 524 € pour le système de vidéosurveillance et de 857,72 € HT/an pour le contrat de maintenance qui interviendra un an après l'installation du système.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les deux marchés (installation du système de vidéosurveillance et contrat de maintenance) avec l'entreprise MPS de Bavans.

3) PLU : frais supplémentaires du cabinet PRAGMA SCF pour le suivi des remarques des PPA

A la suite de la décision du conseil municipal du 28/11/2011 de défendre le projet de PLU tel qu'il l'a arrêté le 12/07/2011, le bureau d'études Pragma SCF propose la rédaction d'un mémoire pour un montant de 3 000 € HT dans le cadre d'une procédure de recours gracieux auquel il faut ajouter 1 000 € HT en cas de recours contentieux.

Le conseil municipal accepte la proposition de Pragma SCF et autorise le maire à signer le contrat.

4) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des 2 rapports de la CAB sur le prix et la qualité des services publics de l'eau d'une part et sur le prix et la qualité de l'assainissement d'autre part.

5) Travaux en régie

Les services de la commune ont effectué la réfection des sanitaires du deuxième bâtiment de l'école élémentaire (4 rue Pasteur) pour un montant total de 11 528,21 € (6 232,81€ en frais de personnel et 5 295,40€ en matériel).

Ils ont également effectué le remplacement de grilles et tampons pour un montant de 11 664,54 € (4 078,96 € en frais de personnel et 7 585,58 € en matériel)

Le conseil municipal avait inscrit au budget primitif 20 000 € pour les travaux en régie.

Pour pouvoir intégrer l'ensemble des travaux en régie dans le patrimoine communal, le conseil municipal décide de rajouter 4 000€ (puisqu'il reste 8 000 € sur les 20 000 € prévus) :

- en dépense d'investissement, au compte 040-2152 :
- en recette de fonctionnement : au compte 042-722
- en dépense de fonctionnement, au compte 023
- en recette d'investissement au compte 021

Accord du conseil municipal

6) Agrandissement de la mairie et de ses annexes et construction d'un local de rangement pour le gymnase

M Brunetta présente les plans de l'agrandissement de la mairie qui tiennent compte de la remarque qu'avait faite M Ledrapier, lors de la précédente séance du conseil municipal, concernant l'emplacement du local pour les passeports biométriques. Il présente également les plans du futur local de rangement du gymnase.

Avant de clore la réunion, M Brunetta relate sa rencontre du 07/12 avec M Butzbach, président de la CAB, au sujet du PLU. Ce dernier a été attentif aux arguments présentés par M Brunetta pour la défense du PLU ; il propose de fixer rapidement une réunion entre la CAB, le SCOT et les communes concernées.

Enfin, M Brunetta rappelle les jours de permanence en mairie du commissaire enquêteur chargé du PLU : samedi 10/12 9h-12h, mercredi 14/12 16h-19h, mardi 27/12 16h-19h, samedi 07/01/ 2012 9h-12h et vendredi 13 /01 16h-19h.

En mairie, le 13/12/2011

Pour le Maire, le 2ème adjoint G. Dontenville

Objet : Aménagement forestier

M Aubry, chef de projet aménagement de l'ONFrappelle que le plan d'aménagement forestier est un document réglementaire de planification de la gestion forestière établi pour 20 ans ; il est obligatoire (article L 143. 1 du code forestier). Il est élaboré par l'ONF, en concertation avec la commune, propriétaire, dans un souci de gestion durable de la forêt.

Il se fait en 3 étapes, la première a eu lieu le 25/05/2011, quand le conseil municipal a approuvé les conclusions du plan d'aménagement forestier 1992-2011 et a demandé la mise à l'étude du nouveau plan.

Aujourd'hui, il s'agit de la 2^{ème} étape, la plus importante, où le conseil municipal doit définir les choix techniques (objectifs de gestion) du nouveau plan.

La forêt communale, qui a perdu environ 13 ha à cause du tracé de la LGV, s'étend désormais sur 341ha ; c'est une forêt composée de 61% de chênes mais également d'une vingtaine d'autres essences différentes, bien implantées et qu'il faut continuer à préserver car cette diversité rend la forêt capable de s'adapter à d'éventuels changements climatiques.

En revanche sa structure n'est pas équilibrée : beaucoup de jeunes arbres et de vieux bois mais pas assez de semenciers pour régénérer naturellement la forêt sur toutes les parcelles. Un des objectifs, pour continuer à produire à terme du bois d'œuvre et du bois de chauffage, est de poursuivre l'entretien des jeunes peuplements et la régénération. Sur certaines parcelles, des plantations seront nécessaires car les bois sont trop vieux pour se régénérer naturellement.

Il faut également continuer à gérer la biodiversité (exemple : conserver certains arbres morts qui abritent des insectes et oiseaux...) et à préserver les paysages (exemple : combe et fontaine de Villars, sentier des bornes)

M Aubry, après avoir décrit les travaux prévus dans chacune des parcelles, conclut en précisant que le plan d'aménagement doit être suivi année par année et qu'il induit le programme des coupes.

M Chevy félicite l'ONF de la bonne gestion de la forêt et remercie M Salomon, agent patrimonial (garde forestier), pour ses explications toujours claires et passionnantes lors des visites de la forêt. Il espère que la réorganisation de ses services n'empêcheront pas l'ONF de continuer sa mission.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les objectifs du nouveau plan d'aménagement forestier.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Objet : travaux de voirie 2012 dans le cadre des amendes de police

M Dontenville fait le compte rendu de la réunion de la commission voirie qui s'est réunie le samedi 26/11 au matin. Elle a examiné la possibilité d'installer d'une part, deux panneaux indicateurs de vitesse dits « radars dissuasifs » à chaque entrée du village et d'autre part, des barrières rue de Gaulle, en face de la boulangerie Chassard pour éviter le stationnement sur le trottoir qui gêne la visibilité des personnes sortant de la résidence des Bleuets. Ces deux propositions, destinées à améliorer la sécurité, peuvent faire l'objet de demande de subventions dans le cadre des amendes de police.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de la commission mais discute sur le nombre de panneaux indicateurs de vitesse à installer, compte tenu de la dépense (environ 7 000 €).

Le conseil municipal décide :

- à la majorité l'achat et l'installation des 2 panneaux indicateurs de vitesse, alimentés électriquement
- à l'unanimité, l'achat de barrières à poser en face de la boulangerie.

Une demande de subventions sera faite dans le cadre des amendes de police pour ces achats.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : attribution du marché relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation

Le contrat de prestation de service relative à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation se termine le 31/12/2011. Un nouveau cahier des charges a été élaboré, introduisant le contrôle à distance du fonctionnement des installations et de la température des locaux pour les écoles, le chalet et l'accueil périscolaire grâce à la pose de capteurs. La mise en concurrence a été publiée le 28/10/2011 dans l'Est Républicain.

3 entreprises ont déposé une offre : COFELY, DALKIA et IDEX

Sous réserve de vérification pour l'offre de COFELY, c'est DALKIA qui présente à ce jour la meilleure offre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante, une fois toutes les vérifications effectuées.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : attribution du marché relatif à la vidéosurveillance

M Brunetta rappelle que le conseil municipal avait inscrit 40 000 € au budget primitif pour équiper le château Vermot, le Chalet, la mairie et l'atelier d'un système de vidéosurveillance. Après plusieurs rencontres avec des entreprises spécialisées dans ce domaine qui ont permis de mieux comprendre les différents système de vidéosurveillance, un cahier des charges a été élaboré et envoyé à cinq d'entre elles . Deux n'ont pas répondu et les offres de deux autres n'étaient pas conformes au cahier des charges. Seule l'entreprise MPS de Bavans a fait une offre conforme d'un montant HT de 33 524 € pour le système de vidéosurveillance et de 857,72 € HT/an pour le contrat de maintenance qui interviendra un an après l'installation du système.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer les deux marchés (installation du système de vidéosurveillance et contrat de maintenance) avec l'entreprise MPS de Bavans.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : PLU : frais supplémentaires du cabinet PRAGMA SCF pour le suivi des remarques des PPA

A la suite de la décision du conseil municipal du 28/11/2011 de défendre le projet de PLU tel qu'il l'a arrêté le 12/07/2011, le bureau d'études Pragma SCF propose la rédaction d'un mémoire pour un montant de 3 000 € HT dans le cadre d'une procédure de recours gracieux auquel il faut ajouter 1 000 € HT en cas de recours contentieux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Pragma SCF et autorise le maire à signer le contrat.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : Travaux en régie

Les services de la commune ont effectué la réfection des sanitaires du deuxième bâtiment de l'école élémentaire (4 rue Pasteur) pour un montant total de 11 528,21 € (6 232,81€ en frais de personnel et 5 295,40€ en matériel).

Ils ont également effectué le remplacement de grilles et tampons pour un montant de 11 664,54 € (4 078,96 € en frais de personnel et 7 585,58 € en matériel)

Le conseil municipal avait inscrit au budget primitif 20 000 € pour les travaux en régie.

Pour pouvoir intégrer l'ensemble des travaux en régie dans le patrimoine communal, le conseil municipal décide de rajouter 4 000€ (puisque'il reste 8 000 € sur les 20 000 € prévus) :

- en dépense d'investissement, au compte 040-2152 :

- en recette de fonctionnement : au compte 042-722

- en dépense de fonctionnement, au compte 023

- en recette d'investissement au compte 021

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : tarifs 2012 - loyers des logements et garages communaux

Le conseil municipal décide de suivre l'indice de référence des loyers (IRL) publié en début d'année.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : tarifs 2012 crèche/halte-garderie

Le conseil municipal décide d'augmenter de 3 % les tarifs fixés par la commune pour les enfants de plus de 4 ans :

- domiciliés dans la commune : 1,75 €/heure, 1,38 €/heure si 2 enfants à la crèche et 1,22 €/heure si 3 enfants à la crèche

- extérieurs : 2,76 €/heure, 1,91 €/heure si 2 enfants à la crèche et 1,60 €/heure si 3 enfants à la crèche

Remarque : pour les repas : le conseil municipal lors de sa séance du 03/12/2010, avait décidé que le prix du repas pour les enfants de plus de 4 ans, facturé au prix d'achat, suivrait les augmentations prévues dans le cahier des charges du prestataire, en septembre de chaque année. Depuis le 01/09/2011, **le prix du repas crèche est de 3,47 €** et s'applique aux familles.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : tarifs 2012 concessions cimetièrè

Le conseil municipal décide d'augmenter de 5 % le montant des concessions :

- 111 € concessions trentenaires,
- 221 € concessions cinquantenaires,
- 553 € concessions perpétuelles,
- 387 € columbariums à cases collectives
- 664 € columbariums à cases individuelles).

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : tarif 2012 : droit de place

Le conseil municipal décide de fixer à 75 € le droit de place à compter du 1/1/2012

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : travaux de bûcheronnage et de débardage

Le conseil municipal accepte les tarifs suivants pour 2012

- 12,50 € HT/m3 pour le bûcheron Philippe Goberville (12€ en 2010),
- 7,15€ HT/m3 pour l'entreprise PETEY qui effectue le débardage (7,02€ en 2010) et 61€ HT pour le cablage si nécessaire.

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : forêt : destination des coupes pour 2012/2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

A- approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2011/2012 dans les parcelles de la forêt communal n° 27, 1, 20, 10 ,26, 7 .

B- décide :

1) de vendre sur pied, et par les soins de L'ONF, en bloc les produits de la parcelle n° 27

2) de reporter la coupe n°1

3) de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 20,10 26 et 7, et en demande pour cela la délivrance

C- fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms suivent :

- 1^{er} garant : M DONTENVILLE Gérard
- 2^{ème} garant : M GROSJEAN Denis
- 3^{ème} garant : M DROIT André

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : frais de cubage

Le conseil municipal accepte le tarif de l'ONF, à savoir 1 376,37 € HT pour l'assistance cubage

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Objet : Tarifs lots de bois en affouage

Le Conseil municipal fixe pour 2012 le prix des produits forestiers délivrés aux affouagistes comme suit :

- le hêtre et le charme: 10,50 € le stère (10 € en 2009 et 2010)
- le chêne : 8,40 € le stère (8 € en 2009 et 2010)
- le rondin : 5,30 € le stère (5 € en 2009 et 2010)

Ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme